

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR10.27PR  
concernant**

**une demande de crédit d'étude de Fr.107'000.-- pour achever l'étude d'impact  
sur l'environnement liée à la révision du Plan partiel d'affectation du Parc  
scientifique et technologique Y Parc.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le mardi 13 juillet à l'Hôtel de Ville.

Elle était composée de Mesdames Cesla Amarelle, Marinette Nicollin, de la soussignée désignée rapportrice, et de Messieurs Maximilien Bernhard, Roland Büttiker, Jean-Louis Vial (en remplacement de M. Pascal Gafner), Yvan Gindroz et Olivier Maibach (en remplacement de M. André Perret). Mme Martine Frey Taillard était excusée.

La délégation municipale était composée de Monsieur le Municipal Paul-Arthur Treyvaud et de M. John Aubert, responsable de l'urbanisme à URBAT. Nous les remercions pour leurs informations complémentaires et leurs réponses.

### **Développement**

Le présent préavis concerne une demande de crédit d'étude supplémentaire de 107'000.- CHF pour achever l'étude d'impact sur l'environnement (EIE), une procédure essentielle qui permettra de déposer le projet de révision du PPA du Parc scientifique et technologique (PST).

Après une première révision du PPA en 2007, les services cantonaux ont demandé à la commune de mettre à jour l'EIE (qui datait déjà de 15 ans) afin de s'aligner aux nouvelles dispositions légales. La première mise à jour de l'EIE n'était pas satisfaisante aux yeux de différents services cantonaux, et certains compléments ont été demandés en 2009, notamment dans l'étude sur les sols, les investigations archéologiques (sur Gressy) et l'étude de mobilité. Ce sont donc les différents mandataires de l'étude d'impact qui ont été remobilisés.

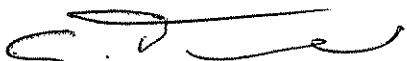
De manière générale, il est regrettable que la première mise à jour n'ait pas suffi, cela d'autant plus que les services cantonaux suivaient le développement de l'étude et étaient régulièrement tenus informés. Les compléments auraient pu être demandés au premier passage de mise à jour de l'EIE.

Côté financier, si la copropriété du PST s'est engagée pour un montant forfaitaire dans les compléments de l'EIE de 2009, les charges supplémentaires de cette étude seront assumées par la commune et le canton. A relever que l'on ne connaît pas encore la participation exacte du canton (estimée à 40'000), celle-ci sera déduite après coup.

### **Conclusion**

La commission a pris acte des raisons qui ont entravé l'achèvement de l'étude d'impact sur l'environnement au Parc scientifique et technologique, et ne peut que vous inviter, à l'unanimité de ses membres, à accepter le préavis tel que présenté.

Yverdon-les-Bains, le 16 août 2010



Carmen Tanner, rapportrice de la commission